



TROIS BASSINS
Toujours plus haut

Trois-Bassins, le 04 août 2023

**Le Maire de la Commune
de Trois-Bassins**

A

Les prestataires



**Financé par
l'Union européenne**

Réf : 20/2023/PJW

Objet : offre de prestation dans le cadre du Fonds Social Européen + : mise en place des aides aux devoirs

Affaire suivie par : J. Wilfrid PAINIAYE, Chargé de Coopération

Contact: ctg@ville-troisbassins.re
0692-62-72-40

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, la Commune de Trois-Bassins a répondu à un appel à projet du Fonds Social Européen (FSE+) sur la thématique de la réussite scolaire.

Ainsi, la Commune souhaite proposer aux enfants en difficultés scolaires un accompagnement à la scolarité sur le temps périscolaire.

Afin de poursuivre ses actions et ce dans le respect des exigences du FSE+, la Commune diffuse un présent appel à candidature orienté sur l'aide aux devoirs.

Votre proposition nous devra être parvenue **au plus tard le vendredi 25 août 2023 à 12h00**. Elle inclura un descriptif de ce que vous proposez conformément à l'appel à candidature joint.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le référent en charge du dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Maire

Daniel PAUSE





APPEL A CANDIDATURE
Réussite éducative
Prestations de service
Aide aux devoirs
Année 2023

Préambule

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, la Commune de Trois-Bassins a répondu à un appel à projet du Fonds Social Européen (FSE+) sur la thématique de la réussite scolaire.

L'opération présentée permet de répondre à des objectifs généraux de réussite éducative mais également à des objectifs opérationnels prioritaires :

Objectifs généraux :

- Eviter le décrochage scolaire
- Accompagner l'enfant vers la réussite éducative avec l'accord et l'implication de la famille
 - Situer l'enfant au cœur du dispositif,
 - Réunir les partenaires sociaux, sanitaires, éducatifs autour d'objectifs et de propositions communs,
- Réinterroger le droit commun (faire remonter les difficultés et les dysfonctionnements dans le but d'impacter les politiques locales, fonction de veille).

Objectifs opérationnels prioritaires :

- Priorité n°1 : Accompagner "vers", soutenir l'enfant
 - Prendre en compte la parole de l'enfant.
 - Restaurer les liens avec les institutions (dont l'école, les travailleurs sociaux...).
 - Favoriser l'accès aux droits fondamentaux de l'enfant (à la protection, aux soins, à l'éducation, au logement...).
- Priorité n°2 : Agir sur l'accès aux soins de l'enfant
 - Intensifier les actions de prévention (favoriser l'évolution des comportements de santé préventifs).
- Priorité n°3 : Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son autonomisation
 - Favoriser la socialisation de l'enfant et ses capacités à vivre en société.
 - Ouverture au monde : favoriser l'accès aux activités culturelles

Parmi les actions proposées, il y a l'accompagnement des enfants présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles dans le développement de leurs compétences, leur apprentissage scolaire ou leur socialisation par la mise en place d'aide aux devoirs.

Eléments de cadrage

Cette action vise à apporter un soutien scolaire aux enfants présentant des fragilités scolaires importantes par des accompagnements à la scolarité en individuelle et/ou collectif.

Les actions de parentalité sont exclues.

Public

Cette action s'adresse à des enfants présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles dans le développement de leurs compétences, leur apprentissage scolaire ou leur socialisation.

Finalités de l'action

Cette action vise à favoriser l'autonomie d'apprentissage par un accompagnement méthodologique à la scolarité.

Temporalité de l'action

Cette action se déroulera sur l'année 2023 après les cours.

Suivi de l'action

Au cours de la réalisation de la prestation, il appartient au prestataire de tracer l'effectivité de la prestation par la remise de feuilles de présence, la plus-value apportée aux enfants ou autre support justifiant le temps passé (photos, droit à l'image...)

Chaque support devra être apposé des logos suivants :



**Financé par
l'Union européenne**

Le prestataire devra fournir un bilan quantitatif, qualitatif et financier arrêté au 31 décembre 2023 avant le 15 janvier 2024 avec logos.

Lieu d'exercice

Les accueils de loisirs se feront dans les écoles de la commune en concertation avec la collectivité, dans les maisons de quartiers.

Modalités et coût de la prestation

Vos propositions doivent inclure un descriptif de ce vous proposez (projet d'accompagnement, nombres ETP, écoles et sites concernés, nombre d'enfants accueillis, outil de suivi mentionnant les logos de la commune de Trois-Bassins et le logo de l'Union Européenne).

La participation financière est attribuée dans le cadre du fonds social européen (FSE+) sans participation des familles. Le projet retenu tiendra compte des critères de sélection des enfants, du nombre d'enfants pouvant être accueillis et du budget prévisionnel présenté.

Pièces justificatives

Vos propositions doivent inclure :

- ✓ Attestation d'assurance à jour
- ✓ Statuts datés et signés
- ✓ Devis détaillé faisant apparaître la ligne FSE+ en recette

Date limite de dépôt

Vos propositions doivent être transmises **avant le vendredi 25 août à 12h00** par :

Courrier postale avec accusé de réception ou déposé contre récépissé à :

Monsieur le Maire
Commune de Trois-Bassins
02 rue du Général de Gaulle 97426 Les Trois-Bassins
A l'attention de Monsieur PAINIAYE Jean Wilfrid

Ou

Mail :

ctg@ville-troisbassins.re

Personne à contacter

PAINIAYE Jean Wilfrid
Chargé de coopération CTG
0692 62 72 40
ctg@ville-troisbassins.re